# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

## ACTE D'ENGAGEMENT (AE) – Lot 02 - Prestations traitées au forfait

|  |  |
| --- | --- |
| **A** | **Identifiants** |

**OPERATION : Manufactures nationales – Sèvres et Mobilier national**

**Cité de la céramique de Sèvres**

**Restauration du clos et couvert du Magot Historique - Bâtiments 12 et 13**

**OBJET DU MARCHE : MARCHE DE TRAVAUX**

**Marché passé en procédure adaptée ouverte en application articles L. 2123-1 et R. 2123-1, R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique**

**N° DU MARCHE : *(à préciser)***

**Intitulé et numéro du lot :**

**Lot n°02 : Charpente**

**Montant TTC du marché en EURO : *(à préciser)***

**Code projet : L020-06**

**TITULAIRE : …………………………………….**

Maître de l'Ouvrage :

**Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC)**

Ordonnateur :

**Le Président de l’OPPIC**

Représentant du pouvoir adjudicateur habilité à donner les renseignements nécessaires aux bénéficiaires de nantissements ou de cessions de créances :

**Le Président de l’OPPIC**

JUSTIFICATION DE LA QUALITE DE LA PERSONNE SIGNATAIRE AU NOM DE L’OPPIC :

**Décret du 24 mai 2023 portant nomination du Président**

Comptable assignataire des paiements :

**Mme l’Agent comptable de l’OPPIC,** 30 rue du château des rentiers – CS 61336 - 75647 Paris cedex 13

|  |  |
| --- | --- |
| **B** | **ENGAGEMENT DU CANDIDAT** |

***A remplir par le candidat, si ENTREPRISE UNIQUE***

**ARTICLE 1 CONTRACTANT** :

Je soussigné (nom, prénoms) :

Agissant pour mon propre compte pour le compte de (1)

- adresse du siège social :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

- téléphone :

- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

Désigné ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché telles que définies à l’article 2 du CCAP,

et conformément à leurs clauses, engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

**Le délai de validité de mon offre est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.**

Le candidat déclare sur l’honneur :

1. n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.
2. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

|  |  |
| --- | --- |
| **B** | **ENGAGEMENT DU CANDIDAT** |

### A remplir par les contractants si GROUPEMENT D'ENTREPRISES CONJOINT / SOLIDAIRE.

***(A préciser)***

**ARTICLE 1 CONTRACTANTS** :

Nous soussignés,

\*Monsieur/Madame agissant en qualité de

- au nom et pour le compte de

- au capital de :

- ayant son siège social à :

- téléphone :

- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

\*Monsieur/Madame agissant en qualité de

- au nom et pour le compte de

- au capital de :

- ayant son siège social à :

- téléphone :

- courriel (du représentant légal, habilité à signer le marché) :

- N° Siret :

- Code NAF (anciennement code APE) :

- Numéro de TVA intra-communautaire :

Désignés ci-après par « le titulaire »,

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché telles que définies à l’article 2 du CCAP,

et conformément à leurs clauses, engage l’ensemble des membres du groupement sur la base de l’offre du groupement à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-avant.

Chaque membre du groupement, déclare sur l’honneur :

1. n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles. 2141-1 à L. 2141-5 et L 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique.
2. être en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

**Le délai de validité de l’offre du groupement est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.**

L'entreprise ………………………………………………… est le mandataire des entrepreneurs du groupement titulaire conjoint / solidaire.

*(Préciser en cas de groupement conjoint :)* Le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l’égard du représentant du pouvoir adjudicateur pour l’exécution du marché.

### ARTICLE 2 – PRIX

### 2.1 – Conditions de l’offre

L’offre du titulaire est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois d'établissement des prix, soit le mois de **juillet 2025**, dit mois M ZERO (m0).

Les modalités de variation des prix sont fixées à l’article 3.3 du CCAP.

### 2.2 – Montant du marché

Les prestations, objet du présent marché, sont rémunérées, par application d'un prix forfaitaire décomposé dans le tableau ci-après :

***(Le tableau ci-après est donné à titre indicatif et doit être modifié en fonction des besoins du marché. Il sera rempli par chaque candidat)***

|  |  |
| --- | --- |
| Montant €HT |  |
| TVA (20%) |  |
| Total montant €TTC |  |

Soit **en toutes lettres et hors taxes** :

**Il est précisé que le titulaire s'engage sur un montant libellé en lettres.**

La décomposition de ces prix figure dans les pièces jointes au présent marché.

*Précision à l’attention des membres du groupement en cas de remise d’offre par un groupement : l’article 2 prix devra également faire apparaître le montant des prestations membre par membre.*

### ARTICLE 3 – SOUS-TRAITANCE

*Directive pour la rédaction de cette clause*

*- Cette clause est obligatoire (prendre a ou b,* ***EN RAYANT LA MENTION INUTILE****)*

*- Le montant correspondant à la différence entre le montant du marché et le montant de l'ensemble des prestations sous-traitées, doit toujours être indiqué.*

**a)** - Je n'envisage / nous n’envisageons pas de sous-traiter.

**b)** - Cas d’un titulaire unique : l’annexe n° 1 au présent acte d'engagement indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l’annexe constitue le montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) céder ou présenter en nantissement.

- Cas d’un groupement titulaire : l’annexe n°1 au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l’annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

L’annexe n° 1 au présent acte d’engagement constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette annexe est de :

**(à préciser)** EURO HT.

### ARTICLE 4 – CESSION DE CRÉANCE

A - Titulaire unique ou groupement solidaire titulaire avec paiement sur compte unique

Le montant maximal de la créance que le titulaire pourra céder est de, en hors taxes (en lettres et en chiffres, montant forfaitaire total du marché diminué de la sous-traitance envisagée), :

- en euros HT : **(à préciser)**

Conformément aux articles R. 2191-45, R. 2191-54, R. 2191-56 et R. 2191-57 du Code de la commande publique et aux articles L. 313-23 à L. 313-34 du code monétaire et financier, toute notification de cession ou de nantissement relative au présent marché sera faite auprès de l’Agent comptable de l’OPPIC.

B - Groupement conjoint ou solidaire titulaire – Paiement sur comptes bancaires séparés

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | * + - * 1. **Prestations exécutées par les membres**         2. **du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Le montant maximal de la créance que le groupement titulaire pourra céder est de, en hors taxes (en lettres et en chiffres, montant forfaitaire total du marché diminué de la sous-traitance envisagée), :

- 1er cotraitant – Mandataire

Montant en euros HT : **(à préciser)**

- 2ème cotraitant

Montant en euros HT : **(à préciser)**

- 3ème cotraitant

Montant en euros HT : **(à préciser)**

Conformément aux articles R. 2191-45, R. 2191-54, R. 2191-56 et R. 2191-57 du Code de la commande publique et aux articles L. 313-23 à L. 313-34 du code monétaire et financier, toute notification de cession relative au présent marché sera faite auprès de l’Agent comptable de l’OPPIC.

### ARTICLE 5 – DURÉE – DÉLAIS

Le présent marché prend effet à compter de sa notification au titulaire.

Le délai global d’exécution des travaux est estimé à **24 mois**, période de préparation comprise, hors période de la « garantie de parfait achèvement ». Le calendrier prévisionnel de l'opération concernée est donné en annexe au CCAP.

Le délai global d’exécution de l’opération (période de préparation de **5 mois** comprise) commence à courir à partir de la notification de l'ordre de service de démarrage du lot dit "premier lot".

Cet ordre de service est porté à la connaissance des titulaires de chacun des autres lots.

**Ce premier lot est le lot n°01 : Maçonnerie – Pierre de taille.**

**Le délai d’exécution du présent lot s’insère dans le délai global d’exécution de l’opération, conformément à l’annexe n°1 du CCAP.**

### ARTICLE 6 – PAIEMENTS

Le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire, à l’établissement bancaire suivant :

* A - Titulaire unique ou groupement solidaire titulaire avec paiement sur compte unique

**En cas de paiement sur un compte unique :** Coordonnées bancaires du titulaire ou du groupement

|  |
| --- |
| **INSERER LE RIB** |

Toutefois, en application de l’article L. 2193-11 du Code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

B - Groupement conjoint ou solidaire titulaire – Paiement sur comptes bancaires séparés

**En cas de paiement sur des comptes distincts :** Coordonnées bancaire de chaque membre du groupement

|  |
| --- |
| **INSERER LE RIB**  **(autant de fois que nécessaire)** |

Toutefois, en application de l’article L. 2193-11 du Code de la commande publique, relative à la sous-traitance, le représentant du pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants bénéficiant du paiement direct en faisant porter les montants au crédit de leurs comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

**AVANCE**

Le taux de l’avance est de 5% mais est porté à 10% pour une micro, une petite ou une moyenne entreprise.

**En cas de cocontractant unique :**

Le titulaire est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

J’ACCEPTE de percevoir l'avance prévue à l'article ***5.2*** du CCAP

JE REFUSE de percevoir l'avance prévue à l'article ***5.2*** du CCAP

*(Barrer la mention inutile)*

**En cas de groupement :**

*1er cocontractant (mandataire)*

Le cocontractant est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

J’ACCEPTE de percevoir l'avance prévue à l'article ***5.2*** du CCAP

JE REFUSE de percevoir l'avance prévue à l'article ***5.2*** du CCAP

*(Barrer la mention inutile)*

*2ème cocontractant*

Le cocontractant est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

J’ACCEPTE de percevoir l'avance prévue à l'article ***5.2*** du CCAP

JE REFUSE de percevoir l'avance prévue à l'article ***5.2*** du CCAP

*(Barrer la mention inutile)*

*3ème cocontractant*

Le cocontractant est- il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003.

Oui

Non

J’ACCEPTE de percevoir l'avance prévue à l'article ***5.2*** du CCAP

JE REFUSE de percevoir l'avance prévue à l'article ***5.2*** du CCAP

*(Barrer la mention inutile)*

A *…………………****,*** le

Le titulaire

|  |  |
| --- | --- |
| **C** | **PARTIE RÉSERVÉE À L’ADMINISTRATION** |

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le montant final du marché s’élève donc à :

L’option suivante est retenue :

Le présent acte d'engagement comporte les annexes énumérées ci-après :

- Annexe n° 1 : Demande d'acceptation du ou des sous-traitants et d’agrément des conditions de paiement du ou des contrat(s) de sous-traitance (DC4) ;

- Annexe n° 2 : Organigramme et composition de l’équipe proposée pour la réalisation du marché ;

Visa de l’instance de contrôle Le représentant du pouvoir adjudicateur

Le Le

**D- MISE AU POINT**

A l’occasion de la mise au point du marché public ou de l’accord-cadre, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché public ou de l’accord-cadre.

|  |  |
| --- | --- |
| **Nature du document concerné**  **et numéro de l’article modifié[[1]](#footnote-1)** | **Nature de la modification apportée[[2]](#footnote-2)** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

**E - Signature de la mise au point.**

Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité

du signataire (\*)

A , le

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

1. Exemple : CCTP article 3. [↑](#footnote-ref-1)
2. Exemple : « la deuxième phrase est remplacée par .......... ». [↑](#footnote-ref-2)